

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 30

ACQUISITION LOT DE COPROPRIÉTÉ CENTRE COMMERCIAL FONTAINE DU BAC

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cécile AUDET pouvoir à Charles-André DUBREUIL, Odile VIGNAL pouvoir à Marion BARRAUD, Estelle BRUANT pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Alparslan COSKUN pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

M. Diego LANDIVAR étant absent, le pouvoir donné par Mme Marianne MAXIMI n'a pu être pris en compte.

M. Jean-Pierre BRENAS arrive après le vote de la question n°1.

M. Jérôme AUSLENDER arrive pendant le diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Grégory BERNARD).

Rapport N° 30
ACQUISITION LOT DE COPROPRIÉTÉ CENTRE COMMERCIAL FONTAINE DU BAC

Pour permettre l'installation d'un Centre de Santé dans le centre commercial de la Fontaine du Bac, la Ville a besoin de fonciers complémentaires à ceux qu'elle possède déjà dans le centre, local de l'ancienne pharmacie et local occupé par l'actuel cabinet d'infirmières.

Elle a à cet effet soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de copropriété le principe de la création d'un lot de copropriété constitué par les volumes de la salle de réunion, le patio, les dégagements, les placards électriques et le couloir de la galerie, qu'elle a dûment fait métrer par acte de géomètre, à 275m² de surface réelle et 154m² de surface pondérée, représentant 1 233 tantièmes des 11 333 tantièmes généraux .

Elle en a soumis l'approbation de la modification du règlement de copropriété et de l'État Descriptif de Division, inhérents à cette création de lot.

Elle en a enfin soumis à approbation sa proposition d'acquisition de ce lot au prix de 45 925 €, établi à partir d'une base d'achat de 2013 d'un autre lot de copropriété dans cette même copropriété, à 167 € /m²/Surface Utile.

L'Assemblée Générale de copropriété réunie en séance du 28 juillet 2022, a adopté à la majorité l'ensemble de ces résolutions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir le lot de copropriété, numéro 20, de 154m² de surface pondérée, tel que repéré sur le plan de géomètre ci-joint, au prix de 45 925€
- la dépense sera prélevée sur les crédits affectés à cette acquisition amiable
- de faire établir par acte notarié le nouveau règlement de copropriété sur la base de l'État Descriptif de Division réalisé
- de l'autoriser lui ou son représentant à signer tous actes et documents liés à cette acquisition.

TOTAL VOTANTS :	53	=	49 Conseillers Présents	+	4 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	53	=	Pour : 53	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

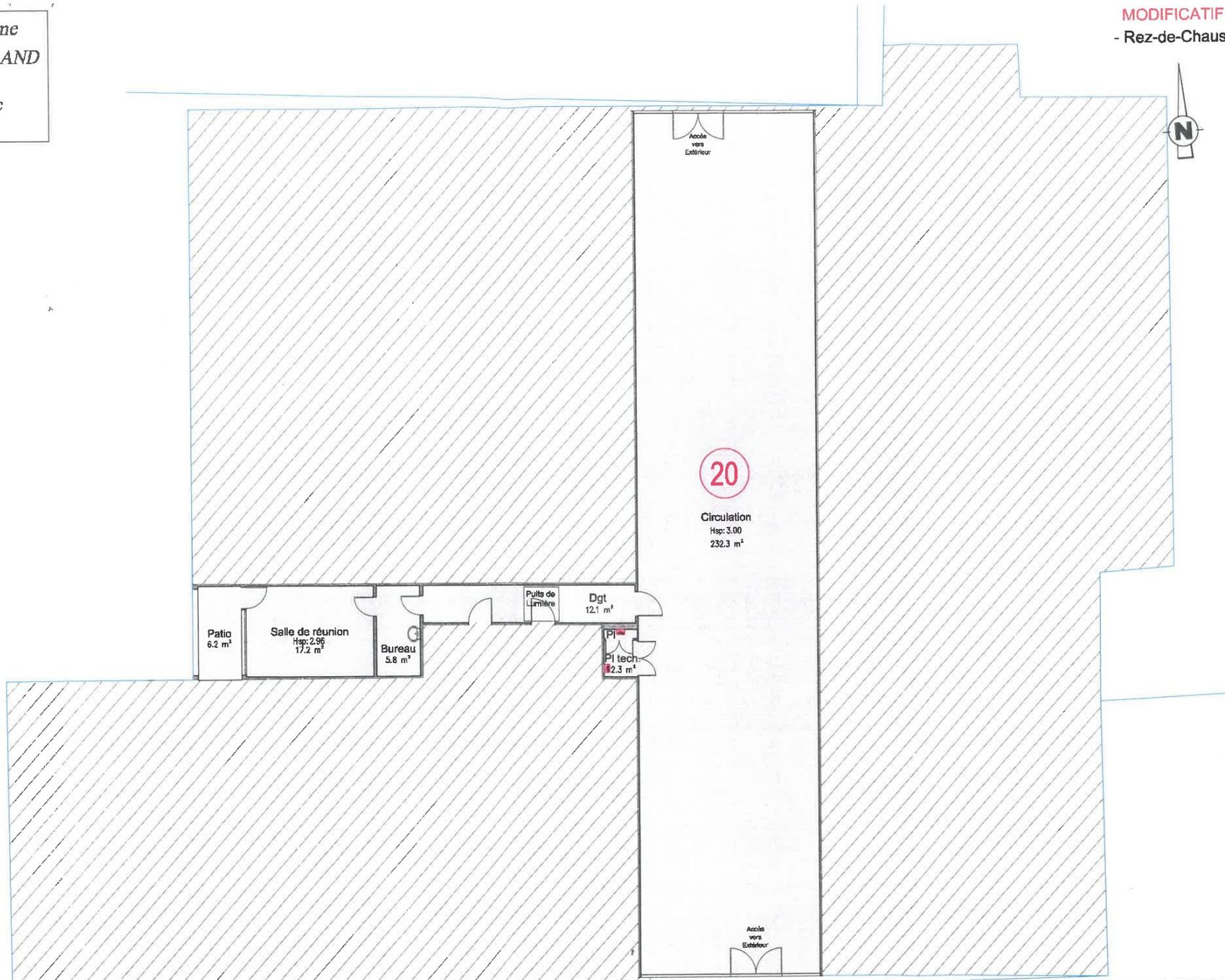
Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué



Jean-Christophe CERVANTES

Département du Puy de Dôme
 Commune de CLERMONT-FERRAND
 Copropriété sise
 23 Rue de la Fontaine du Bac
 Section EI n° 478

MODIFICATIF n°3
 - Rez-de-Chaussée -



AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DES CITOYENS
GOMETRES-EXPERTS
 38 Rue de Sarliève - CS 10 012
 63 808 Courmoult d'Auvergne CEDEX
 TEL:04-73-37-91-01
 Email: coumon@geoval.info

NOTA : Plan dressé en vue d'un modificatif de règlement de copropriété, ne devra être utilisé à d'autres fins qu'après vérification et sous la responsabilité de l'utilisateur.
 Les ouvertures sont positionnées à titre indicatif et leurs symboles sont figuratifs.
 L'épaisseur des murs extérieurs "aveugles" est figurative et n'a pas été mesurée.

HSP = Hauteur sous plafond exprimée en mètres

Echelle	: 1/ 150
Date	: 07/03/2022
Référence	: 63113 - C22017